



20 Minutes (site web) - 20Minutes

mardi 24 février 2026 - 18:04:09 -0000 685 mots

Enquête sur un prof mytha au diplôme douteux qui enseignait à Besançon

Un professeur de lettres franc-comtois est dans le viseur de la justice, soupçonné de s'être attribué un prix inventé et un doctorat d'une obscure Société internationale de philologie

Depuis dix ans, un professeur à l'Inspé de Besançon se vante d'avoir obtenu une médaille d'or de philologie, récompense équivalent au prix Nobel décernée par la Société internationale de philologie. Sauf que la justice soupçonne qu'il s'agit d'une supercherie vraisemblablement créée de toutes pièces par l'enseignant.

Le procureur de Montbéliard, Paul-Édouard Lallois, a indiqué ce mardi avoir ouvert une enquête pour faux, usage de faux, escroquerie et usurpation de titre à l'encontre de Florent M. Âgé de 56 ans, l'homme est enseignant du secondaire depuis vingt-cinq ans à l'institut de formation des professeurs (Inspé), rattaché à l'université Marie-et-Louis-Pasteur de Besançon.

Démasqué par des journalistes roumains

En 2016, le mis en cause s'était prévalu donc de la Médaille d'or de philologie, sorte d'ultime récompense comparable au fameux Nobel, mais pour cette science du langage. D'ailleurs, selon des images retrouvées par le quotidien régional L'Est républicain, Florent M. s'était même fait remettre cette médaille par le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, au Palais-Bourbon, en présence de plusieurs scientifiques de renom.

Sauf que... Les premiers à avoir douté publiquement de la réalité du prix sont des journalistes roumains en 2019, après qu'un philologue de Bucarest, Eugen Simion, avait remporté cette vraie-fausse distinction. Ces journalistes avaient alors interrogé le linguiste Noam Chomsky, lui aussi mentionné comme récipiendaire de la médaille sur le site internet de la Société internationale de philologie. Le linguiste leur avait affirmé ne pas se souvenir avoir reçu la fameuse médaille.

En 2025, l'université Pasteur de Besançon a fait part de ses doutes à la justice. L'enquête qui a suivi a ainsi permis de constater qu'il n'existait pas de médaille d'or de philologie reconnue internationalement. Pire, que la soi-disant société internationale de philologie ne reposait sur rien d'autre qu'un site internet minimaliste. D'où l'hypothèse, aujourd'hui privilégiée par la justice, d'une véritable supercherie à une échelle internationale créée par cet enseignant, comme le résume le procureur.

Pour qu'il y ait un faux, il faut qu'il y ait un vrai

Placé en garde à vue et interrogé, Florent M. a livré des explications assez alambiquées et parfois contradictoires. Il a reconnu avoir lui-même commandé la médaille auprès d'un joaillier français, moyennant 250 euros. Médaille qu'il a ensuite fait livrer à une association culturelle de Besançon... domiciliée chez ses parents.

En revanche, il a contesté la qualification pénale de faux, affirmant que pour qu'il y ait un faux, il faut qu'il y ait un vrai de référence, et que créer une médaille sans valeur n'avait rien d'illégal, a rapporté le procureur. L'escroquerie pourra néanmoins être caractérisée si la médaille a eu une incidence sur son parcours professionnel, a prévenu le procureur.

Mais, plus grave, l'enquête vise également un soi-disant doctorat qu'il aurait obtenu en 2015 à la prétendue Université de Philologie et éducation de Lewes, dans nord-est des États-Unis, un établissement à l'existence douteuse, qui hébergerait la société internationale de philologie. En 2018, le ministère de l'Enseignement supérieur avait d'ailleurs refusé d'homologuer ce diplôme que Florent M avait joint à son dossier pour tenter de devenir professeur universitaire.

L'enseignant n'a pas fourni les éléments justificatifs permettant d'étayer ses déclarations, et de ce fait l'université Pasteur a indiqué avoir pris à son encontre une sanction disciplinaire pour manquement présumé aux obligations déontologiques et aux principes d'intégrité scientifique applicables aux agents publics.

Notre rubrique sur les histoires insolites

L'avocat du professeur, Jean-Baptiste Euvrard, s'est borné à indiquer qu'en l'état, Florent M n'est poursuivi de rien. Il n'est

ni prévenu ni mis en examen. Son client, a-t-il ajouté, entend contester la sanction disciplinaire.

[Cet article est paru dans 20 Minutes \(site web\) - 20Minutes](#)

© 2026 20 Minutes. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20260224-VIW-1000260_10676340392_360